

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2012

Date de la convocation:

06/12/2012

Date d'affichage:

07/12/2012

L' an 2012 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, KENNEL Guy-Dominique, MESSMER Jean-Marc, PREVOT Dominique RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, SCHNEIDER Dominique, ULLMANN Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 114.2012

Vote : A la majorité

Pour : 55

Contre : 3

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

114.2012 : Piste cyclable Walbourg village - Walbourg gare, délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCSP à la commune et prise en charge du coût de l'opération.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de la commune de Walbourg de réaliser un aménagement cyclable entre Walbourg village et Walbourg gare,

Considérant que la communauté de communes est dorénavant compétente en la matière suite à transfert de compétence,

Considérant les études et travaux déjà effectués sous maîtrise d'ouvrage de la commune, ainsi que les procédures de marchés publics mis en œuvre,

Considérant le coût d'objectif de l'opération (études et travaux) établi à 132 000 € HT,

Vu l'avis du bureau du 03.12.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, **trois voix contre et une abstention**, décide :

Envoyé en préfecture le 17/01/2013

Reçu en préfecture le 17/01/2013

Affiché le

SLO

- De transférer la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes à la commune de Walbourg au titre du projet d'aménagement cyclable entre Walbourg village et Walbourg gare,
- De demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget,
- De prendre en charge les dépenses liées à cette opération par remboursement des dépenses nettes de subventions, cofinancements et FCTVA, engagées par la commune de Walbourg, en fin de travaux, sur la base d'un état récapitulatif détaillé des dépenses et recettes, accompagnés d'un dossier ouvrages exécutés et d'une copie des PV de réception des travaux,
- De valider le versement d'acomptes avant la fin des travaux sur la base d'un état détaillé des dépenses engagées, sur demande de la commune de Walbourg, pour un montant maximum de 75% du coût d'objectif de 132 000 € HT.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/01/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

